

Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Opérateur-trice logistique, session 2025, dans les académies de NANCY-METZ et STRASBOURG.

La directrice générale du CROUS DE STRASBOURG,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2025 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies de BESANCON, DIJON, NANCY-METZ, REIMS et STRASBOURG, au titre de l'année 2025 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Opérateur-trice logistique, au titre de l'année 2025, dans les académies de NANCY-METZ et STRASBOURG :

Madame COTTALORDA Vanessa, attachée principale d'administration de l'état, présidente, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Lorraine, Nancy.

Monsieur POINSIGNON Raphaël, ingénieur d'études hors classe, vice-président, Université de Strasbourg, Strasbourg.

Madame DUBOIS DAULL Lilly, attachée principale d'administration de l'état, experte, Lycée Fustel de Coulanges, Strasbourg.

Madame DOLL Sandra, contractuelle, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Strasbourg, Strasbourg.

Monsieur VOIRIN Jean, ingénieur d'études de classe normale, Université de Lorraine, Vandoeuvre-les-Nancy.

Monsieur FRIEDERICH Raphaël, technicien de recherche et de formation de classe normale, suppléant, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Strasbourg, Strasbourg.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à _____, le _____

Signé électroniquement par : Guillaume KUHLER
Date de signature : 22/05/2025
Qualité : Directeur adjoint